

Ve Région Militaire  
51<sup>e</sup> Division Militaire territoriale  
299<sup>e</sup> RIAD

Sathonay le 30 Août 1985

Compte Rendu de la visite  
effectuée à l'ACT 38 de Valence  
le 28 Août 1985

EFFECTIF : Lt.-C<sup>1</sup> Marin, Cdt en second  
CB Bouteiller, officier mobilisation  
CME Viaouët, Cdt l'escadron AML

Cette visite visait trois objectifs :

- 1°) faire connaissance avec l'organe chargé de l'administration et de la mobilisation de l'escadron du 299<sup>e</sup> RIAD,
- 2°) définir les liaisons à entretenir ainsi que les tâches et responsabilités respectives;
- 3°) connaître le fonctionnement de l'ACT 38.

Les objectifs ont été atteints grâce à la parfaite collaboration des cadres de l'ACT 38. Nous avons ainsi découvert un service efficacement organisé et opérationnel dirigé par un encadrement dont l'état d'esprit ouvert et dévoué nous a séduit et qui nous a paru particulièrement apte à répondre aux besoins de notre unité de réserve.

Les points suivants ont principalement été évoqués :

1) Matériel :

- . AML : actuellement en reconstruction à Bien - les premières engins pourraient nous être affectés dès 1986
- . autres matériels et armement : les premières dotations devraient débuter au cours du dernier trimestre 1985.

2) Munitions :

L'ACT 38 a procédé à la commande des munitions de l'escadron pour l'année à venir soit :

- 300 obus mortier de 60
- 500 12,7 mm

3) personnel

Le CB Bouteiller communiquera la liste des personnels officiers et sous-officiers déjà affectés.

Compte tenu de la difficulté à trouver des cadres et du personnel formés sur AML il sera nécessaire de réaliser leur formation au sein de l'escadron. Le personnel recruté devrait cependant avoir une origine ABC au départ pour favoriser une adaptation plus rapide.

cette formation pourrait reposer sur :

- des stages dans des unités d'active dotées d'AML pour l'encadrement (4<sup>e</sup> chasseurs à Gap ?)

- une formation spécifique à la réserve pour les tireurs et conducteurs (Carpignac ?)

- une formation interne au sein de l'escadron

Au niveau de l'instruction on pourra utilement se rapprocher du 13<sup>e</sup> chasseurs ainsi que du 1<sup>er</sup> Spahis tout il semble possible dorénavant d'obtenir la collaboration.

4) jeuneurs mobilisation :

leur mise au point pourra débuter fin 1985 - début 1986 en liaison avec le CME Viaouët, commandant l'escadron -

5) suivi des dossiers

un double systématique sera établi par le CME Viaouët à destination de l'ACT 38 pour les activités d'auto-instruction et autres afin de garantir le suivi de carrière des personnels affectés à l'escadron -

6) documentation organique :

aucune documentation n'est, en l'état, disponible - Le CME Viaouët est chargé de s'en préoccuper en liaison avec l'EM du 299<sup>e</sup> RIAD.

La visite de l'établissement qui a clôturé cette demi-journée a permis de constater que l'organisation de la mobilisation de l'escadron lui permettra de se constituer et de s'équiper dans les délais impartis par le Commandement.